

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCÈS VERBAL du Conseil municipal du lundi 22 novembre 2021

N° 07/2021

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 15 novembre 2021, se sont réunis le lundi 22 novembre à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 octobre 2021
- Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Approbation du rapport de la CLECT
- Suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet au 01/01/2022
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 01/01/2022
- Remplacement de l'adjoint technique en charge du ménage
- Charte partenariale épicerie sociale du Lude
- Choix du contrat pour l'ouverture du compteur sur le parking enherbé
- Point travaux
- Questions diverses

Sur les 9 conseillers en exercice, 7 sont présents, il s'agit de :

Mesdames Monique Rousseau, Marie Musset, Christiane Mizrahi, Elisabeth Ouvrard (arrivée à 18h56),

Messieurs Jean-Luc Lorient, Anthony Chédane, Olivier Sanson (arrivé à 18h51),

Absents excusés : Monsieur Thomas Simier donnant pouvoir à Mme Monique Rousseau, Monsieur Cédric Salenne donnant pouvoir à M. Anthony Chédane.

M. Anthony Chédane est désigné comme secrétaire de séance.

Dès l'ouverture de la séance, le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Prise en charge des frais de location d'une nacelle pour abattre des pins situés sur la parcelle A364, route de St Ouen en Belin,
- Demande de subvention au titre du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales.

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 octobre 2021

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la séance du 04 octobre 2021.

2- Prise en charge des frais de location d'une nacelle pour abattage sur la parcelle A364, à l'angle du chemin de Bel Air et de la route de St Ouen en Belin

Le Maire explique au Conseil Municipal que la parcelle A 364 nécessite une taille d'arbres pour protéger l'habitation voisine sur la parcelle A363.

Pour ce faire la location d'une nacelle est nécessaire. Le devis s'élève à 501,50€ TTC. Un contact a été pris avec la société Kunkel pour la vente des fûts au prix de 26 euros le stère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette prise en charge dont le devis s'élève à 501.50 euros TTC.

3- Demande de subvention au titre du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales

Le Maire adjoint explique que la commune possède un site internet mais qu'il est très peu visité et que sa mise à jour nécessite l'intervention d'un prestataire externe.

C'est pourquoi, elle propose que la commune se dote d'un site interactif et responsive qui permettrait aux Castéliens de se connecter à tout moment pour rester informés en temps réel. Ce site serait le vecteur de la communication administrative de la commune mais permettrait également de signaler tout dysfonctionnement sur le territoire. La commune pourrait également proposer sur ce site, la possibilité de procéder, à des échanges de services entre voisins, à une demande d'utilisation de la salle communale, de pouvoir accéder à l'agenda des élus, et à la vie des associations...

Le plan de financement proposé est le suivant :

DÉPENSES	RECETTES
Devis Astiweb : 5 400.00 euros HT	Subvention Etat : 5 400 euros

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus,
- De solliciter auprès du Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » un financement de 100 % du montant du projet, soit 5 400 euros HT,
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la commune,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce projet

4- Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Maire adjoint explique que suite aux différentes dépenses faites pour les travaux d'investissement, et dans l'attente que les subventions soient versées, il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie pour couvrir les dépenses jusqu'à fin 2022. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un emprunt, et que cette ligne de trésorerie peut être remboursée dès que la commune aura reçu les subventions attendues.

La commune a reçu deux offres pour l'ouverture de cette ligne de trésorerie, Crédit Mutuel et Crédit Agricole.

Détails des offres :

	Crédit Mutuel	Crédit Agricole
Montant	40 000.00	40 000.00
Frais de dossier	150.00	0.00
Commission d'engagement	0.00%	0.20%
Taux variable	0.20%	0.30%
Tirage minimum	10 000.00	7 600.00
Intérêts	Trimestriel	Trimestriel

Après étude de ces propositions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du Crédit Agricole.

5- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Le Maire adjoint informe qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le mandatement en investissement avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite des montants détaillés ci-dessous.

Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du BP 2022

Chapitre	Compte	BP 2021	25%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	020 - Dépenses imprévues (investissement)	5 000.00	1 250.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	8 500.00	2 125.00
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	1 474.20	368.55
21 - Immobilisations corporelles	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	38 400.00	9 600.00
21 - Immobilisations corporelles	2132 - Immeubles de rapport	76 002.06	19 000.51
21 - Immobilisations corporelles	2152 - Installations de voirie	26 400.00	6 600.00
21 - Immobilisations corporelles	21538 – Autres réseaux	5 191.00	1 297.75
21 - Immobilisations corporelles	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	17 000.00	4 250.00
21 - Immobilisations corporelles	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2 400.00	600.00
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	2 200.00	550.00
Total		182 567.26	45 641.81

6- Approbation du rapport de la CLECT

Le rapport de la CLECT a été envoyé avec la convocation.

Madame le maire adjoint rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes dans le cadre du transfert de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique.

Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au conseil communautaire, à partir du rapport de celle-ci, de définir les attributions de compensation définitives 2021.

Lors de la réunion du 04 octobre 2021 ont été abordés :

- Rôle de la CLECT
- Modalités de fixation initiale du montant de l'attribution de compensation
- Présentation des montants d'attribution de compensation pour 2021
- Évaluation des charges transférées
- Attributions de compensation définitives 2021

Après lecture du rapport de la CLECT, le conseil municipal est invité à approuver ledit rapport.

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées du 04 octobre 2021,

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT du 04 octobre 2021,

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport 2021 de la CLECT de la Communauté de Communes Sud Sarthe

7- Remplacement de l'adjoint technique en charge du ménage

Monsieur le Maire fait part de la démission de Mme Dirdin Nadine qui a trouvé un poste à temps plein dans une entreprise privée. Elle avait en charge l'entretien de la mairie, de la salle communale ainsi que l'état des lieux d'entrée et sortie lors des mises à disposition de la salle.

Après recherches auprès des communes voisines, Mme Nadine Muller, actuellement en contrat partiel avec la commune de Saint Biez en Belin, a été reçue en entretien le 15 novembre 2021. Suite à celui-ci, elle est retenue pour un contrat de 12 heures par mois avec heures complémentaires pour assurer la mise à disposition de la salle communale.

8- Suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet au 01/01/2022

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Sud Sarthe nous a fait parvenir un courrier nous informant qu'à compter du 01/01/2022, le service SPANC s'engageait à faire appel aux services de notre adjoint technique à hauteur de deux jours par semaine.

Il convient donc de modifier le contrat actuel de l'adjoint technique, qui est de 20 heures semaine annualisé, et de le passer à 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la suppression du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps non complet de 20 heures/semaine, à compter du 01/01/2022.

9- Création du poste d'adjoint technique à temps complet au 01/01/2022

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint technique principal afin de pouvoir répondre favorablement à la demande de mise à disposition pour le service SPANC de la Communauté de Communes Sud Sarthe à hauteur de 2 jours par semaine.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, ~~et~~ en attendant l'avis du Comité Technique qui doit se réunir le 23 novembre 2021, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

décide :

- La création, à compter du 01/01/2022, d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires)
- Précise que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

10- Charte partenariale épicerie du Lude

Le Maire adjoint explique que cette épicerie solidaire, basée au Lude, a pour but de venir en aide aux familles dont la situation financière est difficile. Il s'agit de pouvoir, pour les familles en bénéficiant, se procurer des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien à un prix compris entre 10% à 30% du coût réel.

Pour bénéficier de ce service, la famille doit avoir un projet précis, tel que : réparation ou achat d'un véhicule, d'une machine à laver, pouvoir envoyer les enfants en vacances...

Le coût pour la commune serait de 15 euros/mois par famille bénéficiaire, sachant que la durée de l'adhésion est de 6 mois renouvelable une fois.

Madame le maire adjoint présente le projet de charte partenariale de fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire et propose d'y adhérer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à signer cette charte partenariale
- à procéder au paiement des charges s'y affèrent

11- Choix du contrat pour l'ouverture du compteur sur le parking enherbé

Le Maire informe que l'entreprise Kévin Compain nous a transmis le rapport du Consuel.

Avant l'intervention d'Enedis, la commune doit choisir un type de contrat pour l'ouverture de ce compteur.

À savoir soit :

- un contrat dit « définitif » avec un abonnement mensuel, qui peut être résilié à tout moment et sans frais, avec un coût de remise en service de 14.00 euros HT,
- un contrat dit « provisoire », pour lequel la commune ne paierait que le temps d'abonnement et la consommation, ainsi que des frais de mise en service et de résiliation de 86.00 euros HT à chaque demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir le contrat définitif.

12- Point travaux

- Agrandissement logement situé 6 impasse de Beauregard
Les locataires ont emménagé début novembre. L'entreprise Wsi Parabolic a remplacé l'antenne TV existante en mauvais état pour une installation qui pourra bénéficier aux deux logements, l'entreprise Verri doit intervenir afin de réaliser un coffre autour du compteur Edf, et la pose de baguettes d'angles autour des portes, fenêtres et l'installation d'une tringle à rideaux.
- Installation réserve d'eau Route du Pont
L'installation est terminée, Veolia est venu installer la vanne qui permettra le remplissage de la réserve sans avoir à faire appel aux services du SDIS. Le remplissage se fera prochainement, sous surveillance de l'équipe municipale. Un portail sera installé, par l'entreprise Compain Kévin, afin de sécuriser l'accès à cette citerne.
Des contacts sont toujours en cours avec le cabinet de Mme la députée pour essayer d'obtenir une subvention sur cette installation qui bénéficiera aux castéliens mais pourra aussi être utilisée par les communes environnantes en cas de besoin.
- Parking enherbé, mise en eau
Le modèle de pompe à eau ne correspond pas aux attentes exprimées lors de la signature du devis. Compte tenu du coût très élevé des autres modèles de pompe à eau, et bien que cela ne corresponde pas à ce qui était initialement attendu, la proposition du fournisseur de modifier le modèle initial en y intégrant un bouton type « presto » a été retenue. Ce système assure la potabilité de l'eau et son fonctionnement bénéficie de la garantie du fournisseur.

13- Questions diverses

- Bail parcelle n°A 487
Le bailleur a fait parvenir sa lettre nous informant qu'il quittait les terres à compter du 1^{er} novembre 2021. Le total des impayés pour le locataire est d'environ de 6 000 euros pour les 6 années de location. Le conseil municipal accepterait une négociation, à savoir un effacement de la totalité de la dette en échange d'un paiement de 2 000 euros, ce qui permettrait à la commune de récupérer les frais engagés pour le bornage et les actes notariés ;

Par ailleurs, une demande de location de ces terres pour mise en herbage, a été formulée par un agriculteur de Requeil.

Lors du débat, un conseiller propose de réfléchir à un autre type de culture.

- Agrandissement du logement, 4 impasse de Beauregard.
Suite aux contacts pris auprès de la DDT, le maire-adjoint informe de la nécessité d'établir un plan de recollement du logement locatif 2 et 4 rue de Beauregard afin de procéder à la mise à jour de la convention de logement social initialement conclue en 1999.

Dossier DETR : Le Maire adjoint informe que la commune a la possibilité de représenter, avant le 15 décembre 2021, le dossier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

Il conviendrait d'y ajouter des travaux supplémentaires, à savoir :

- le changement de 2 volets roulants aux fenêtres
- l'installation d'un volet roulant à la porte d'entrée.
- l'installation d'une antenne TV
- la pose de rideaux occultants intérieurs
- la pose de baguettes de protection au regard des ouvertures
- la pose d'un coffre au regard du boîtier électrique

Les devis sont en cours.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de présenter une seconde fois le dossier pour solliciter une subvention au titre de la DETR, autorise le maire à engager toute démarche à cet effet et signer toute pièce y afférant.

- Monsieur le Maire informe de la cessation d'activité de l'épicerie ambulante « Sur la Route de nos campagnes ».
- Décorations de Noël

L'association « Ma vie d'Château » procèdera début décembre à la mise en place des décorations de Noël avec la participation des habitants qui le souhaitent. Elles seront installées au lotissement Beauregard, aux Hautes Portes, au niveau de l'Allée des Tilleuls, de la cabane près du terrain de jeux, de l'Église, sur les abris de bus du Houx, de Beauregard et de la route du Pont. Le site de l'église et de l'abbaye seront également mis en lumière avec l'autorisation de l'évêché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.